

L'autoédition

1) Pourquoi l'autoédition ?

Avant d'en arriver à cette étape, il me faut tout d'abord réaffirmer que l'autoédition n'est pas la voie de garage quand tout a échoué.

Pour savoir comment on en arrive à l'autoédition, il faut d'abord retracer le trajet d'un manuscrit et les déboires de son auteur.

Tout le monde semble s'accorder sur le fait que devenir un écrivain de talent est un véritable parcours du combattant et qu'il y a « beaucoup d'appelés et peu d'élus ». Cependant, il faut essayer et persévérer.

Oui, il faut envoyer son manuscrit aux éditeurs.

Oui ils vont le lire.

Et oui ils vont vous répondre, de temps en temps.

La réponse est négative, ce n'est pas grave, frappons à d'autres portes, il y en a bien une qui s'ouvrira. Mais lorsque la boucle est bouclée, que le tour des éditeurs éditant à compte d'éditeur est retourné, on arrive à la phase de doutes. Mon manuscrit est-il si nul ?

A ce stade, il faut s'interroger sur les comportements éditoriaux.

Tous les éditeurs ne sont pas des crapules assoiffées d'argent qui ne misent que sur des chefs d'oeuvre. Leur premier critère n'est pas la rentabilité mais la ligne éditoriale. Votre manuscrit a-t-il une raison d'être chez tel éditeur ? Bien souvent, la réponse est non !

Cela ne sert à rien d'envoyer un recueil de recettes de cuisine à une maison d'édition spécialisée dans le jardinage. L'exemple est excessif mais certains devraient se poser cette question avant d'envoyer leur manuscrit :

« Suis-je au bon endroit ? ».

Le second critère sera tout aussi déterminant, le contenu plait-il ?

C'est un critère subjectif car ce qui plait à l'un peut déplaire à l'autre.

Et pour plaire, il faut que les mots, les idées puissent être exprimées correctement, on aborde la qualité technique du manuscrit, selon des critères objectifs ou du moins analysables.

Cette étape franchie, il reste la dernière question :

« Ce manuscrit vaudra-t-il l'investissement ? ».

Cela suppose un certain nombre de sous questions dont par exemple:

- L'histoire intéressera-t-il un public assez large ?
- Le format et le nombre de pages ne seront-ils pas un handicap à la vente ?
- Les illustrations sont-elles cohérentes, en rapport avec l'histoire ?
- Le thème abordé est-il bien traité ?

Si toutes les réponses sont favorables, il y a de grandes chances que le manuscrit devienne un jour un livre et vous toucherez de 7 à 10% de droit d'auteur.

On vous a claqué la porte au nez partout ou bien, on vous a dit :

« C'est pas mal, on va vous le faire mais vous allez payer ».

Phrase typique de l'éditeur travaillant à compte d'auteur.

D'un point de vue strictement commercial, cela signifie, vous prenez les frais à votre charge mais on vous garantit que vous aurez votre livre en main. D'un point de vue réel, cela signifie :

« Votre livre n'est pas mauvais, mais il ne se vendra pas bien, sinon on vous l'aurait édité ».

Donc, vous prenez les risques et l'éditeur une partie des bénéfices.

Je suis totalement opposé à ce genre de pratique qui ne profite réellement à personne. J'estime, étant commerçant, que le risque incombe au commerçant et non pas au client. S'il n'aime pas le risque, qu'il travaille pour un patron.

Bref, si vous en arrivez à cette étape avec votre manuscrit, prenez la voie de l'autoédition.

Maintenant, vous pouvez tout aussi bien passer directement par l'autoédition, pour des raisons plus personnelles, comme la fierté de faire son livre soi-même, comme le plaisir d'apprendre les différentes étapes de la création d'un livre, comme d'autres raisons aussi diverses que variées.

Personnellement, j'adore le monde du livre, je l'ai découvert jeune, j'en ai appris la plupart des rouages sans en devenir un professionnel et ayant la fibre artisanale, je me suis lancé dans l'aventure, une aventure semée d'embûches.

2) Coût ?

Vous avez opté pour l'autoédition ? Bravo, je vous félicite.

Il vous faut donc à présent vous demander combien ça va coûter et la réponse est simple. Le coût de l'impression !

Ce coût est variable selon le type de livre c'est-à-dire selon, le format, le type de papier, la couleur, le nombre de pages, et le nombre d'exemplaires et la technique d'impression. A cela s'ajoute la difficulté technique de la mise au format qui varie d'un imprimeur à l'autre. Il vous faut donc trouver un imprimeur compétent et pas trop cher.

Cela va donc varier de 500 euros pour 100 exemplaires en numérique à 3000 pour 300 exemplaires en offset. La tva en Belgique est de 6% dans ce domaine culturel.

C'est une somme conséquente qu'il faut donc avoir à disposition et accepter de récupérer cette somme au compte goutte.

Après avoir respecté les dispositions légales. A savoir le dépôt légal de son pays, l'isbn et le code ean pour la numérotation internationale, votre livre peut être mis en vente, au tarif que vous souhaitez. Tout ce que vous vendrez sera entièrement à vous.

3) Et après ?

Lorsque l'on a ses livres en main, il faut les vendre.

Il y a différents modes pour le faire mais il ne faudra pas trop compter sur le circuit classique pour vous offrir le succès. Il faudra plutôt se débrouiller avec vos compétences et vos connaissances pour arriver à écouler votre stock. En général, on édite le nombre de livres que l'on estime pouvoir vendre.

Le chemin classique consiste à trouver un diffuseur et un distributeur qui porteront vos livres chez les libraires moyennant un prélèvement de 55% sur le prix de vente (montant approximatif).

L'autre solution est d'aller vous-même déposer vos livres en dépôt libre chez les libraires que vous connaissez moyennant 18% du prix de vente (montant toujours approximatif).

Il y a bien sûr la vente directe via le bouche à oreille, internet, les foires et vos proches.

4) Résumé des étapes

Tour des éditeurs
Capital utilisable
Dépôt
Vente

5) Quel que soit le chemin, Novelas ASBL peut vous aider à toutes les étapes...

N'hésitez pas à nous contacter via le site web, par mail ou par téléphone.

Tous les renseignements se trouvent sur le site : <http://www.geocities.com/novelasabl>

Van Puyvelde Stephan, Avril 2006